

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim  
siège en séance ordinaire ce 7 septembre 2021 à 20h00, sous la présidence de  
Monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Sont présents:** M. Marc Dubeau, Maire  
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère  
M. Mario Godbout, Conseiller  
Mme Lucie Racine, Conseillère  
M. Lawrence Cassista, Conseiller  
M. Luc Bergeron, Conseiller

**Est absent:** M. Bruno Guilbault, Conseiller

**Secrétaire d'assemblée :** Mme Nadia Duchesne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**PUBLIC :** 6

**Veillez prendre note que la tenue de la séance du conseil permettra  
la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice  
municipal devront porter un couvre-visage et respecter la  
distanciation de 1.5 mètres.**

**1. OUVERTURE**

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adopter l'ordre du jour.

**3. PROCÈS-VERBAL**

- 3.1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.
- 3.2. Adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 16 août 2021.

**4. TRÉSORERIE**

4.1. Approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2021.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5.1. Certificat de paiement numéro 1 – Remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et réfection du chemin du Cap-Tourmente.
- 5.2. Approuver la politique salariale – Technicienne en administration et communication.
- 5.3. Approuver la politique salariale – Inspecteur en bâtiments.
- 5.4. Demande d'aide financière – publication d'un album-souvenir relatant la carrière du Père Jacques Fortin.
- 5.5. Rémunération payable lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021.

**6. HYGIENE DU MILIEU – AUCUN POINT**

**7. TRAVAUX PUBLICS – AUCUN POINT**

7.1. Octroi de contrat – Resurfaçage de la rue des pins et de la route des Carrières.

**8. URBANISME**

- 8.1. Demandes d'approbation PIIA.
  - 8.1.1. Demande d'approbation PIIA – 621, route 138 (lot 6 017 968).
  - 8.1.2. Demande d'approbation PIIA – 0, route 138 (lot 3 815 157).
- 8.2. Demandes de dérogation mineure.

**8.2.1.** Demande de dérogation mineure – 0, rue Savard  
(lot 5 153 152).

**8.2.2.** Demande de dérogation mineure – 30-32 rue de la  
Miche (lot 3 814 997).

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**9.1.** Autoriser les protocoles d'entente de services  
professionnels pour la programmation loisirs d'automne  
2021.

**9.2.** Autoriser la programmation loisirs automne 2021.

**10. SANTE ET BIEN-ETRE**

**10.1.** Office Municipal d'Habitation – Adoption du budget révisé  
2021-07-28

**11. SECURITE PUBLIQUE – AUCUN POINT**

**12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue avec la présence du public mais que les citoyens devront respecter les règles sanitaires. Ouverture de la séance à 20h00

**2. ORDRE DU JOUR**

**147-20210907**

**2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par Mme Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

**3. PROCÈS-VERBAL**

**148-20210907**

**3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021**

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

**Adoptée**

**149-20210907**

**3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 16 AOÛT 2021**

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du 16 août 2021.

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 16 août 2021.

**Adoptée**

#### **4. TRÉSORERIE**

150-20210907

##### **4.1. COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2021**

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Adoptée**  
(Réf :205-111)

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

151-20210907

##### **5.1. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC RUE BLONDELLE ET CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE**

**Considérant que** le certificat de paiement numéro 1 est conforme aux termes du contrat et à l'état des travaux ;

**Considérant que** le certificat de paiement numéro 1 a été autorisé en date du 24 août 2021, par Mélanie Primeau, chargée de projets de la firme CIMA+ ;

**Considérant qu'**un décompte progressif de l'avancement des travaux est joint au certificat de paiement numéro 1;

**Considérant que** le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur P.E. Pageau Inc.;

**Il est proposé par** Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser le paiement du certificat numéro 1 au montant de **162 251.22 \$** taxes incluses à la compagnie P.E. Pageau inc. relatif au projet de remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et réfection du chemin du Cap-Tourmente.

**Adoptée**

152-20210907

##### **5.2. APPROUVER LA POLITIQUE SALARIALE – TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION ET COMMUNICATION**

**Considérant que** le conseil municipal juge approprié d'approuver la mise à jour de la politique salariale pour le poste de technicienne en administration et communication;

**Considérant que** la politique a été présentée au conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière au caucus du 30 août 2021;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver la politique salariale pour le poste de technicienne en administration et communication.

**Adoptée**

153-20210907

**5.3. APPROUVER LA POLITIQUE SALARIALE – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

**Considérant que** le conseil municipal juge approprié d'approuver la mise à jour de la politique salariale pour le poste d'inspecteur en bâtiments;

**Considérant que** la politique a été présentée au conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière au caucus du 30 août 2021;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la politique salariale pour le poste d'inspecteur en bâtiments.

**Adoptée**

154-20210907

**5.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PUBLICATION D'UN ALBUM-SOUVENIR RELATANT LA CARRIÈRE DU PÈRE JACQUES FORTIN**

**Considérant que** le comité du Programme des fêtes du 50<sup>e</sup> désire souligner les 50 ans de vie sacerdotale du père Jacques Fortin, curé de Saint-Anne de Beupré + 5 autres paroisses de la Côte-de-Beupré;

**Considérant qu'**une demande d'appui a été adressée à la municipalité de Saint-Joachim pour contribuer à la publication d'un album-souvenir.

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de remettre un montant de 400\$ équivalent à une page complète pour la publication d'un album-souvenir pour rendre hommage au père Jacques Fortin.

**Adoptée**

155-20210907

**5.5. RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021.**

**Considérant que** le conseil prend acte du tableau sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux du site d'élections Québec;

**Considérant qu'**il est préférable d'établir la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la covid-19 selon la grille de rémunération suivante.

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'utiliser le tableau sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux du site d'élections Québec pour la rémunération du personnels électoraux lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021.

**Adoptée**

**6. HYGIÈNE DU MILIEU – AUCUN POINT**

**7. TRAVAUX PUBLICS**

156-20210907

**7.1. OCTROI DE CONTRAT – RESURFAÇAGE DE LA RUE DES PINS ET DE LA ROUTE DES CARRIÈRES**

**Considérant que** la Municipalité a réalisé un appel d'offres sur invitation (avec au moins deux invitations) afin de recevoir des offres pour le resurfaçage d'une partie de la rue des Pins et de la route des Carrières;

**Considérant** les soumissions reçues :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (avant taxes)</b>
P.E. PAGEAU	Couche de correction : 145.00\$/la tonne Couche de surface : 118\$/la tonne
INTERBLOCS BLOUIN	Couche de correction : 160.00\$/la tonne Couche de surface : 160\$/la tonne

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise P.E.Pageau au montant de 145.00 \$/la tonne pour la couche de correction et de 118.00\$/la tonne pour la couche de surface outre les taxes et les frais de mobilisation tel qu'indiqué dans leur courriel reçu le 7 septembre 2021 à 14h29;
- b) d'attribuer cette dépense à même les surplus accumulés non-affectés.

**Adoptée**

## **8. URBANISME**

### **8.1. DEMANDES D'APPROBATION PIIA**

**157-20210907**

#### **8.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 621, ROUTE 138 (LOT 6 017 968)**

**Considérant que** le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un abri d'auto attaché et d'une verrière sur le lot 6 017 968 situé au 621 de la route 138 ;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015 car celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138 ;

**Considérant qu'il** est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un abri d'auto attaché en cour latérale de 20 par 24 pieds avec toit à un versant;
- Matériaux :
  - o Canexel couleur *Yellowstone* ;
  - o Verre ;
  - o Toiture de tôle de couleur brune.

**Considérant qu'il** est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Ajout en cours arrière sur le patio d'une verrière de 12 par 14 pieds;
- Matériaux :
  - o Verre ;
  - o Canexel couleur *Yellowstone*.

**Considérant que** les matériaux de la verrière et de l'abri d'auto s'harmonisent avec le bâtiment principal ;

**Considérant que** les agrandissements ou ajouts n'altèrent pas le caractère ou la volumétrie du bâtiment principal ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés.

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu **d'autoriser** la demande de permis d'addition d'un abri d'auto attaché et d'une verrière à la propriété sise sur le lot 6 017 968.

**Adoptée**

158-20210907

#### **8.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 0, ROUTE 138 (LOT 3 815 157)**

**Considérant qu'**une demande de permis de construction visant la mise en place d'un bâtiment principal pour le lot situé au 0, de la route 138 (lot 3 815 157) a été déposée ;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015 car celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138 ;

**Considérant qu'**il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment principal résidentiel de deux étages d'une superficie de 26 par 46 pieds avec une toiture à deux versants.
- Matériaux :
  - Toiture en acier de couleur PU 7500 couleur argent ;
  - Revêtements muraux d'acier de couleur blanc pur et gris régent.

**Considérant que** les travaux de déboisement sont limités au minimum nécessaire ;

**Considérant que** les travaux de remblaiement sont limités au minimum nécessaire et qu'ils préservent la topographie du site ;

**Considérant que** le bâtiment ne sera pas visible de la route 138 ;

**Considérant que** les volumes du bâtiment sont simples et monolithiques ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés.

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu **d'autoriser** la demande de permis de construction visant la mise en place d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 3 815 157.

**Adoptée**

#### **8.2. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

159-20210907

##### **8.2.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 0, RUE SAVARD (LOT 5 153 152)**

**Considérant que** les propriétaires ont déposé une demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel pour le lot 5 153 152 ;

**Considérant que** les demandeurs souhaitent implanter un bâtiment principal 7,82 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 15 mètres et plus, tel qu'exigé par le Règlement de zonage 235-95 de la municipalité de Saint-Joachim, le tout en référence aux informations fournies et le certificat de localisation préparé par M. Yves Lefebvre, a.-g, le 16 juillet 2021 sous la minute 8950 ;

**Considérant que** les demandeurs ont déposé une lettre motivant leur demande de dérogation mineure ;

**Considérant que** le relief du lot à construire présente une forte pente et qu'il nécessite beaucoup de remblaiement afin d'être constructible tout en respectant la marge avant de 15 mètres ;

**Considérant que** l'ajout de remblai dénature la pente naturelle du terrain ;

**Considérant que** l'ajout du remblai rend difficile l'implantation du système de traitement des eaux usées et du puits ;

**Considérant que** le respect des normes relatives à l'implantation causerait un préjudice sérieux au demandeur en raison de ses conséquences majeures sur l'aménagement du terrain ;

**Considérant que** toutes les possibilités de modifier un projet afin de le rendre conforme au Règlement de zonage vigueur ont été examinées ;

**Considérant que** cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins ;

**Considérant que** cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu **d'autoriser** la demande de dérogation mineure pour l'implantation du bâtiment principal à 7,82 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 15 mètres et plus, tel qu'exigé par le Règlement de zonage 235-95 de la municipalité de Saint-Joachim pour la propriété sise au 0, rue Savard, portant le numéro de lot 5 153 152.

**Adoptée**

160-20210907

#### **8.2.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 30-32, RUE DE LA MICHE (LOT 3 814 997)**

**Considérant que** le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 30-32, rue de la Miche, portant le numéro de lot 3 814 997, afin de rendre réputée conforme une résidence unifamiliale située à 2,5 mètres de la ligne latérale de lot au lieu de 3 mètres et plus, le tout en référence aux informations fournies et le certificat de localisation préparé par M. Lefrançois, a.-g, le 13 juillet 2021 sous ses minutes 3817 ;

**Considérant que** cette demande vise à rendre conforme un bâtiment afin de le vendre ;

**Considérant que** la résidence est réputée construite en 1975 ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que l'application du règlement a pour effet de causer préjudice sérieux aux demandeurs puisqu'aucune autre alternative raisonnable n'est à leur portée ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins ;

**Considérant que** l'autorisation de cette demande ne causerait pas un précédent sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim puisque d'autres demandes similaires ont été acceptées par le passé ;

**Considérant que** cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu **d'autoriser** la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme une résidence unifamiliale située à 2,5 mètres de la ligne latérale de lot au lieu de 3 mètres et plus, tel qu'exigé par le Règlement de zonage 235-95 de la municipalité de Saint-Joachim, pour la propriété sise au 30-32, rue de la Miche, portant le numéro de lot 3 814 997.

**Adoptée**

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

161-20210907

### **9.1. AUTORISER LES PROTOCOLES D'ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PROGRAMMATION LOISIRS D'AUTOMNE 2021**

**Considérant qu'il y a** une demande pour certains cours et activités pour la programmation d'automne 2021 ;

**Considérant que** le nombre d'inscriptions requis devra être atteint ;

**Considérant que** des ententes de services professionnels sont intervenues entre la Municipalité de Saint-Joachim et les intervenants suivants :

- ❖ Cours de yoga – Madame Marie-Hélène Boutet
- ❖ Cours de cardio boxe – Monsieur Olivier Roy
- ❖ Cours de Zumba – Madame Vanessa Lépine
- ❖ Club jeune katag – Monsieur François Moffet.
- ❖ Cours de karaté – Monsieur Luc Paquette
- ❖ Cours de yoga détente – Madame Élise Vadnais
- ❖ Cours de magie – Monsieur Jacques Lebel
- ❖ Formations (gardiens avertis et prêts à rester seuls) - Medic.

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser les protocoles d'entente de services professionnels intervenus pour la programmation d'automne 2021 pour les cours et les activités suivantes (qui auront atteint le nombre d'inscription requis):

- ❖ Cours de yoga – Madame Marie-Hélène Boutet
- ❖ Cours de cardio boxe – Monsieur Olivier Roy
- ❖ Cours de Zumba – Madame Vanessa Lépine
- ❖ Club jeune katag – Monsieur François Moffet.
- ❖ Cours de karaté – Monsieur Luc Paquette
- ❖ Cours de yoga détente – Madame Élise Vadnais
- ❖ Cours de magie – Monsieur Jacques Lebel
- ❖ Formations (gardiens avertis et prêts à rester seuls) - Medic.

**Adoptée**

162-20210907

### **9.2. AUTORISER LA PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2021**

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la programmation loisirs automne 2021.

**Adoptée**



## **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **10.1. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021-07-28**

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'approuver le budget révisé en date du 2021-07-28 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;
- b) De contribuer financièrement pour un montant révisé de 2 868\$.  
Budget précédent 2 858\$  
Budget révisé 2 868\$  
Surplus à payer : 10\$

**Adoptée**

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN POINT**

## **12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **Q1. Mme Karine Saint-Gelais**

Pouvons-nous avoir une autorisation de la municipalité afin de demeurer dans notre roulotte située sur le terrain de mon beau-père pour une durée indéterminée?

### **R1. M. Marc Dubeau, Maire**

Non, la municipalité doit tenir compte de la réglementation municipale en vigueur et ne peut pas autoriser l'usage non conforme d'une roulotte.

### **Q2. M. Gérard Godin**

Avez-vous vérifié l'état des conduites d'aqueduc de la rue des Pins avant de faire le resurfaçage?

### **R2. M. Marc Dubeau, Maire**

Oui, Nous n'avons pas eu de problème dans les dernières années en dessous de la structure.

### **Q3. M. Pierre Thomassin**

Suite à la visite effectuée au printemps 2021 avec Mme Duchesne et M. Boulianne pour venir constater de l'état du cours d'eau et des ponceaux à l'arrière de ma propriété. Des travaux seront nécessaires à moyenne échéance et j'aimerais savoir qui sera responsable d'effectuer les travaux. Avez-vous des développements dans mon dossier?

### **R3. M. Marc Dubeau, Maire**

Je vais faire un suivi du dossier avec notre représentant des travaux publics. Le dossier est particulier et nous devons également faire un suivi auprès du MTQ.

### **Q4. M. Louis Dussault**

Est-ce que les terrains à vendre sur l'avenue Royale peuvent servir pour faire un développement domiciliaire?

### **R4. M. Marc Dubeau, Maire**

Oui, nous avons déjà eu un dépôt de projet qui comptait environ 55 à 60 propriétés pour ce secteur.

### **Q5. M. Louis Dussault**

En consultant vos règlements, j'ai constaté que la superficie pour installer des capteurs solaires ne pouvaient occuper plus de 10% de la superficie du toit, est-ce le cas?

### **R5. M. Marc Dubeau, Maire**

Nous ne sommes pas en mesure de répondre actuellement à votre question mais si c'est le cas nous considérons qu'en 2021 le pourcentage de 10% n'est pas suffisant. Nous sommes

présentement en processus de modification de certain de nos règlements donc ce point sera analysé pour être actualisé avec la réalité d'aujourd'hui.

**Q6. M. Pierre Thomassin**

Y-a-t-il une entente de prise avec Saint-Tite-des-Caps au sujet d'une zone de protection de leur parc industriel en cas de déversement ou de contamination des sols susceptibles de se retrouver dans nos cours d'eau?

**R6. M. Marc Dubeau, Maire**

Nous n'avons pas d'entente, la gestion des sols contaminés est une compétence provinciale par le ministère de l'Environnement. Nous allons quand même faire des vérifications auprès de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

164-20210907

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 7 septembre 2021 à 20h42.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière